

BUDGET 2017**TARIFS SERVICE ANNEXE D'HEBERGEMENT**

Fixation du prix de la restauration scolaire dans les collèges publics sarthois à compter du 1er Janvier 2017
(Délibération n° 30 de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Sarthe du 21/10/2016)

FORFAIT DEMI-PENSION ANNUEL ELEVES (142 jours sur 4 Jours / Semaine)				
	TARIFS 2016	% Augmentation	TARIFS 2017	Variation
ELEVES				
Janvier - Mars 2017 (43 jours) = 152,65€ Avril - Juillet 2017 (43 jours) = 152,65 € Septembre - Décembre 2017 (56 jours) = 198,80 €	479,55 €	3%	504,10 €	24,55 €
soit le repas Base 142 Jours Réels / Année scolaire	3,45 €	Pour information : Le tarif des élèves boursiers est fixé à 3,05 € avec compensation de 0,50 € versée à l'établissement par le Conseil Départemental.	3,55 €	0,10 €
Tarif Journalier Remise d'ordre (Absence de 4 jours consécutifs de demi-pension en cas de maladie)	3,45 €	= Tarif Elève 2017	3,55 €	0,10 €
Soit le Coût DENREES, = Tarif Elèves - Charges communes	1,82 €	= Tarif Elève 2017 - Charges communes, soit 3,55 € - 1,60 € (1,5 % + 23,75% + 20%)	1,95 €	0,13 €

TARIFS HEBERGEMENT COMMENSAUX				
	TARIFS 2016	% Augmentation	TARIFS 2017	Variation
Surveillants AED, Etudiants, Stagiaires				
Personnels techniques CD ATEE , CAE	3,45 €	3% = Tarif Elève 2017	3,55 €	0,10 €
Personnels techniques CD ETR				
Personnels Etat administratifs et enseignants dont l'indice majoré < 360	4,45 €	3% = Tarif Personnels Conseil Départemental dont l'indice majoré < 360	4,60 €	0,15 €
Personnels Etat administratifs et enseignants dont l'indice majoré > 360 et < 466	5,15 €	3% = Tarif Personnels Conseil Départemental dont l'indice majoré > 360 et < 466	5,30 €	0,15 €
Personnels Etat administratifs et enseignants dont l'indice majoré > 466	5,50 €	3% = Tarif Personnels Conseil Départemental dont l'indice majoré > 466	5,65 €	0,15 €
Tickets de passage Elèves	3,80 €	3% = Tarif Tickets passage Elève 2017	3,90 €	0,10 €
Tickets de passage Adultes	6,90 €	3% = Tarif Conseil Départemental	7,10 €	0,20 €

CHARGES COMMUNES				
	TARIFS 2016	% Variation	TARIFS 2017	Variation
FDSH Fonds Départemental des Services d'Hébergement	1,50%	Applicable aux Elèves et Commensaux	1,50%	0,00%
FARPI Participation des Familles et des Personnels à la Rénumération du Personnel Technique des Collèges	23,75%	Applicable aux Elèves et Commensaux	23,75%	0,00%
Taux de Participation aux Charges Communes (Viabilisation)	22,00%	20 % minimum du tarif DP Applicable aux Elèves et Commensaux	20,00%	-2,00%